

1.

Débitrice: **AuBon Sàrl**, Rte d'Yverdon 3,
1417 ESSERTINES
2.

Délai pour contester l'état de collocation: 02.02.2007
jusqu'au 22.02.2007
3.

Délai pour contester l'inventaire: 02.02.2007 jusqu'au
12.02.2007
4.

Remarques: La cession des droits de la masse, art. 260 LP,
peut être sollicitée par les créanciers dans un délai échéant
le 12 février 2007 en ce qui concerne les revendications de
propriété reconnues fondées par l'administration de la fail-
lite (art. 47 al. 1 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le
délai fixé, les décisions de l'office deviendront exécutoires.

Office des faillites d'Echallens
1040 Echallens
- (00208713)